

nière est une menace pour la classe ouvrière en établissant un travail à bon marché et efficace. C'est un travail des plus efficaces, mais bon marché et c'est une menace sérieuse pour l'ouvrier qui a une femme et 3 ou 4 enfants à supporter. Mais ce n'est pas tout. Je parle de l'immigration régulière, des immigrants qui viennent ici pour faire de l'argent. Je ne veux pas parler des hauts fonctionnaires qui visitent le pays, par plaisir ou par affaires, et je dis que, sans exception, à San Francisco ou dans la Colombie Anglaise toute femme chinoise qui émigre est une prostituée, et une prostituée beaucoup plus dangereuse que toute autre, car ses moyens d'actions sont indescriptibles.

Non seulement elles portent atteinte à la moralité chez la population adulte, mais même chez les petits garçons, et c'est là un état de chose propre à effrayer la population d'une ville comme Victoria, et je suppose qu'il en est de même à Vancouver, bien que je n'aie pas de renseignements formels. Puisque la législature de la Colombie Anglaise a passé cette législation et qu'elle a commis l'erreur, à mon point de vue, de mettre les Japonais dans la même classe que les Chinois et que cette loi a été désavouée par le gouvernement, l'on aurait dû présenter un bill élevant la taxe sur les Chinois qui viennent dans le pays, comme l'a donné à entendre le ministre de l'Intérieur (M. Sifton).

Tout le monde pensera avec le premier ministre que le gouvernement avait parfaitement le droit de désavouer ces actes, lorsqu'il s'agit d'une question où les intérêts impériaux sont en jeu. L'immigration des Japonais qui ont fait preuve de talents qui ont distingué la race anglo-saxonne que mon très honorable ami aime tant à louer, lorsqu'il s'agit d'une nation qui se montre l'Angleterre des mers de l'Orient. Mais, d'un autre côté, si l'on tient compte des vues qu'il a émises, l'honorable ministre de l'Intérieur a manqué à son devoir envers la Colombie Anglaise en n'insistant pas pour obtenir une législation sur la question de l'immigration chinoise.

**M. MORRISON:** L'honorable député pourrait-il me dire pourquoi le gouvernement conservateur n'a pas essayé d'augmenter la taxe sur les Chinois, ou fait quelque chose pour restreindre l'immigration chinoise dans la Colombie Anglaise ?

**M. DAVIN:** Malheureusement, je n'étais pas membre du cabinet.

**Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES:** Mais un fort partisan.

**M. DAVIN:** Je ne sais pas. Dans plusieurs occasions j'ai cru devoir me séparer du gouvernement et à chaque fois j'ai eu l'appui du ministre de la Marine et des Pêcheries, et du premier ministre, et chaque fois j'ai pu obtenir pour le Nord-Ouest beau-

coup de choses que je n'aurais pas obtenu autrement. Je dis cela pour l'édification de mon honorable ami (M. Morrison). Il me demande pourquoi le gouvernement conservateur n'a pas présenté semblable mesure, or je lui dis que j'étais alors très occupé à faire faire par le gouvernement, beaucoup de choses d'un grand intérêt pour mes électeurs des Territoires du Nord-Ouest. Si la question de l'immigration chinoise intéresse mon honorable ami aussi vivement qu'elle intéresse ses commettants, qu'il fasse comme moi, qu'il présente des résolutions et demande l'opinion de la Chambre.

**M. McGREGOR:** Et qu'il vote contre ces mêmes résolutions.

**M. DAVIN:** Non; qu'il vote pour. J'ai déjà répondu à cette attaque des messieurs de la droite et j'espère que l'honorable député ne me forcera pas de consulter les "Débats" pour le confondre.

A six heures la séance est suspendue.

### Séance du soir.

#### DOMINION PERMANENT LOAN COMPANY.

La Chambre se forme de nouveau en comité pour prendre en considération le bill (n° 104) concernant la "Dominion Permanent Loan Company."—(M. Clarke).

(En comité).

**M. W. W. B. McINNES (Vancouver):** Avant que le bill soit rapporté, je proposerais que l'on ajoute ce qui suit comme article 4 :

Tout actionnaire qui a obtenu ou qui obtiendra l'avenir un prêt de la compagnie, sera dégagé de toute obligation et pourra être relevé de toute dette sur la propriété, en payant à la compagnie le montant nécessaire pour rembourser tel prêt, ainsi que représenté par l'agent de la compagnie qui a fait le prêt ou par les avis publics par la compagnie lors du prêt.

Lorsque ce bill est venu devant le comité des banques et du commerce, j'ai profité de l'occasion pour soumettre une disposition semblable à celle-ci. Tout en recevant un bon appui dans le comité, cette motion n'a pas, cependant, obtenu l'appui de la majorité. Mais, d'après certaines déclarations qui ont été faites par des membres de la compagnie et des membres du comité, je crois que la majorité en est venue à cette conclusion. Pour cette raison et aussi parce que je suis convaincu de l'importance de la motion que je propose, je crois avoir raison de soumettre de nouveau ce soir la question à la Chambre.

Comme nous le savons, il y a dans le pays un grand nombre de compagnies de prêt qui opèrent sur le mode de versement. On prêtera \$1,000 en donnant à l'emprunteur le privilège de rembourser ce montant par versements de tant par mois. Malheureusement, pour ceux qui ont emprunté ou qui ont versé